

REINSCRIPTION POUR L'ANNEE 2018-2019

Chers Parents,

Afin de procéder à une éventuelle réinscription de votre enfant, nous vous prions de bien vouloir renvoyer le talon ci-dessous pour l'année scolaire 2018-2019, que ce soit une réponse positive ou négative.

Ce talon est à retourner sous enveloppe à l'administration, avant le 10 novembre 2017 **accompagné d'un chèque de 200 €** (obligatoire pour valider la réinscription) à titre d'acompte sur la redevance 2018-2019. Les chèques seront mis à l'encaissement à compter du 15 janvier 2018. Cette somme reste acquise à l'Etablissement sauf dans les cas suivants :

- Refus de reprendre l'élève
- Mutation des parents
- Déménagement imprévu

N.B. - L'admission dans la classe supérieure reste fonction de la décision du Conseil de Classe.

La réinscription sera effective lorsque les familles seront en règle avec la comptabilité au plus tard fin avril 2018.

Veillez agréer, Chers Parents, l'expression de nos sentiments dévoués.

Le Chef d'Etablissement

✂

Ecole, Collège, Lycée privés Sainte Elisabeth

TALON DE REINSCRIPTION

A remettre sous enveloppe à l'Administration

Monsieur, Madame -----

DEMANDENT que leur enfant

élève en 2017-2018 dans la classe de

soit réinscrit (1) pour l'année 2018-2019 à Ste Elisabeth
Ils joignent un chèque **par enfant de 200 €**
à l'ordre de l'OGEC de Ste Elisabeth.

ne soit pas inscrit (1)

Paris, le
Signature

(1) rayer la mention inutile